

Communiqué du Maire

Place du Moulin : des solutions adaptées

Madame, Monsieur,

Les fortes chaleurs de la semaine dernière ont vu la fréquentation des abords de la Place du Moulin à Fourges, croître considérablement.

Cet usage inadapté des bords de l'Epte n'est pas sans conséquences :

- Nuisances sonores pour les riverains
- Problèmes de circulation à cause du stationnement non réglementaire des véhicules
- Risques d'incendie à cause des barbecues non autorisés
- Dégradations de l'environnement et autres déchets sauvages que nos services doivent ramasser en masse
- Incompatibilités avec la pratique de la pêche
- Et autres nuisances insupportables pour les habitants du village...

Si la municipalité, ces dernières années, a pris des mesures (aménagements paysagers de 45 000 € pour réduire l'emprise disponible au sol, arrêtés d'interdiction de baignade, barbecue, etc.), ces mesures restent insuffisantes au regard des incivilités constatées.

C'est pourquoi, conscients de la gravité de la situation, nous venons de renforcer la signalétique adaptée.

Ce mercredi, avec mon collègue référent du village de Fourges, Bernard DURDANT, j'ai rencontré Mme Frédérique CAMBOURIEUX, maire d'Amenucourt, pour envisager de nouvelles solutions.

Je rappelle qu'une fois passés l'Epte, nous sommes sur des parcelles communales de Vexin-sur-Epte certes, mais sur le territoire d'Amenucourt, l'Epte formant la limite administrative avec le Val d'Oise.

.../...

Cela pose des **problématiques d'intervention de la brigade de gendarmerie de Vexin-sur-Epte**, compétente jusqu'au pont : au-delà, c'est la brigade de Magny-en-Vexin qui intervient.

Sur ce point, mes collègues Bruno BLAHIC et Emmanuel BOURDON, de part leurs connaissances, ont pris l'attache des services de la gendarmerie nationale pour **régler cette question de compétence territoriale et que les deux brigades puissent intervenir en parfaite coordination.**

De notre côté, nous regardons pour **matérialiser l'interdiction de stationner dès la rue du Moulin. Des potelets en bois seront installés après le pont d'Amenucourt sur plusieurs centaines de mètres, afin de repousser et décourager le stationnement. La végétalisation de la place sera renforcée pour réduire les espaces de détente et le libre-accès au marais de Frocourt sera encadré.** Outre les contraintes budgétaires et de limite administrative, nous devons aussi prendre en compte les contraintes patrimoniales et environnementales liées au site (Bâtiments de France, Parc Naturel Régional, etc.), qui nécessitent des autorisations avant toute intervention.

Malheureusement, il n'existe pas de solution miracle face aux incivilités toujours croissantes de certains. **La municipalité restera particulièrement mobilisée sur ce sujet et sur les pistes d'amélioration à envisager, tant que ces nuisances ne cesseront pas.**

Nous restons à l'écoute des habitants du village de Fourges, qui souhaitent légitimement pouvoir profiter de ce site remarquable mais aussi le préserver des dégradations.

Michel JOUYET, maire de Vexin-sur-Epte

